

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR NETWORK RELATED SERVICES,
filiale du groupe



PRESENTEE PAR



Portzamparc

, filiale de



BNP PARIBAS

INFORMATIONS REATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE NETWORK RELATED SERVICES, FILIALE DU GROUPE
ORANGE



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de NETWORK RELATED SERVICES filiale du groupe Orange a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' **AMF**) le 28 juin 2018, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de NETWORK RELATED SERVICES.

Le présent document complète la note d'information sur l'offre publique simplifiée initiée par la société NETWORK RELATED SERVICES filiale du groupe Orange visant les actions de la société Business & Decision, visée par l'AMF le 26 juin 2018, sous le n°18-265 en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et de la société Orange (www.orange.com) et sont mis gratuitement à disposition du public et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

NETWORK RELATED SERVICES

195, rue Lavoisier
38330 Montbonnot Saint-Martin
France

Portzamparc Groupe BNP Paribas

13, rue de la Brasserie
44100 Nantes
France

Un communiqué sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE L'OFFRE	3
1.1 Rappel des principales caractéristiques et contexte de l'Offre	3
1.2 Motifs de l'Offre.....	4
1.3 Frais liés à l'Offre.....	4
1.4 Modalités de financement de l'Offre.....	4
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2.1 Informations générales relatives à l'Initiateur	4
2.2 Information concernant le capital social de l'Initiateur	5
2.3 Informations générales concernant le management de l'Initiateur	7
2.4 Informations concernant l'activité et les informations financières de l'initiateur	9
3. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CONTROLANT ULTIMEMENT L'INITIATEUR	10
3.1 Présentation générale	10
3.2 Informations financières sélectionnées	11
4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	13
ANNEXE : ETATS FINANCIERS DE NETWORK RELATED SERVICES	14

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1 Rappel des principales caractéristiques et contexte de l'Offre

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2°, 234-2 et 237-14 du règlement général de l'AMF, NETWORK RELATED SERVICES, société anonyme au capital de 86.237.254,80 euros, dont le siège social est situé 195, rue Lavoisier 38330 Montbonnot Saint-Martin, identifiée au SIREN sous le numéro 345 039 416 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble (l'« **Initiateur** » ou « **NRS** »), elle-même filiale directe à 100% d'Orange SA, société anonyme au capital 10.640.226.396 euros, dont le siège social est situé 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 380 129 866 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment A sous le code ISIN FR0000133308 et le mnémonique ORA (« **Orange** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de Business & Decision, société anonyme au capital de 551.808,25 euros, dont le siège social est situé au 153, rue de Courcelles 75017 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 384 518 114 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (« **Business & Decision** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment C sous le code ISIN FR0000078958 et le mnémonique BND, d'acquérir leurs actions Business & Decision au prix de 7,93 euros par action (le « **Prix d'Offre** ») payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à (i) l'acquisition par l'Initiateur le 5 juin 2018 de 4.658.613 actions de la Société, représentant, avant acquisition, 59,10% du capital et 72,14%¹ des droits de vote de la Société, au prix de 7,70 euros par action (le « **Prix de Cession** ») auprès de la famille Bensabat², famille du fondateur de la Société, et de la société Business & Decision Ingénierie (« **BDI** »), société par actions simplifiée au capital de 38.431,73 euros, dont le siège social est situé 153, rue de Courcelles 75017 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 399 374 776 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris contrôlée par la famille Bensabat (ensemble les « **Actionnaires Cédants** ») et (ii) la conclusion des promesses croisées portant sur 384.490 actions de la Société, représentant 4,88% du capital de la Société, détenues par la Succession Bensabat et par la Succession Chavit (les « **Actions Sous Promesses** ») dans l'attente de décisions judiciaires portant notamment sur la clôture des successions susvisées, en ce compris des autorisations du juge des tutelles nécessaires à la cession desdites actions ; (ci-après l'« **Acquisition** »).

A l'issue de l'Acquisition, l'Initiateur détient 4.658.613 actions représentant 59,10% du capital et 56,42% des droits de vote de la Société.

L'Offre revêt donc un caractère obligatoire en application des articles 234-2 du règlement général de l'AMF, en raison du franchissement à la hausse par l'Initiateur des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la Société suite à l'Acquisition.

L'Offre est présentée par Portzamparc Société de Bourse, filiale du Groupe BNP Paribas, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. La durée de l'Offre sera de 15 jours de négociation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, depuis le dépôt du projet de note d'information, à savoir le 6 juin 2018, l'Initiateur a procédé à l'acquisition de 283.203 actions de la Société sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé au 5 juin 2018, préalablement à l'Acquisition, de 7.882.975 actions, représentant 12.915.944 droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

² Le détail de la participation des membres de la famille Bensabat est décrit dans la Note d'Information.

A la date des présentes, l'Initiateur détient 4.941.816 actions représentant 62,69% du capital et 59,85%³ des droits de vote de la Société.

L'Offre vise la totalité des actions non encore détenues par l'Initiateur, soit 2.556.669 actions, représentant 32,43% du capital et, à la date des présentes, 34,10% des droits de vote de la Société. Il est précisé que les Actions Sous Promesses ne sont pas visées par l'Offre.

1.2 Motifs de l'Offre

L'Offre s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à l'Initiateur, en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, de déposer une offre publique d'achat visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société non encore détenus par lui à l'issue de l'Acquisition.

L'Acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement d'Orange Business Services acteur mondial de la transformation digitale, visant à combiner l'expertise de la Société dans le domaine de la Data et du Digital à l'expertise d'Orange dans le domaine de l'expérience client et des objets connectés. L'expertise de la Société en matière de Business Intelligence et de science des données (Data Science) notamment viendrait par ailleurs renforcer significativement en France et à l'international les activités d'Orange dans la gouvernance et l'analyse des données.

1.3 Frais liés à l'Offre

Les frais engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'offre (incluant en particulier les frais liés aux conseils financiers, juridiques et comptables et de toute autre expert ou consultant ainsi que les coûts de publicité et de communication, mais excluant les frais liés à l'Acquisition du bloc) sont estimés à environ 300 mille euros (hors taxes).

1.4 Modalités de financement de l'Offre

Le prix d'acquisition par l'Initiateur des actions de la Société qu'il ne détient pas encore à la date du présent document (sur la base du capital social de la Société à la date de dépôt du présent document, en prenant pour hypothèse les 2.556.669 actions visées par l'Offre (étant précisé que les 384 490 actions faisant l'objet de promesses d'achat et de vente ne sont pas visées par l'Offre) seraient apportées à celle-ci et sur la base d'un prix de 7,93 euros par action Business & Decision) s'élèveraient à un total de 20,3 millions d'euros (hors frais et honoraires).

Ce montant est financé par un financement souscrit par l'Initiateur auprès de son actionnaire, Orange SA le 13 décembre 2017.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

2.1 Informations générales relatives à l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est NETWORK RELATED SERVICES

2.1.2 Forme juridique et nationalité

L'Initiateur est une société anonyme de droit français.

2.1.2.1 Registre du commerce et des sociétés

³ Sur la base d'un capital composé au 5 juin 2018, postérieurement à l'Acquisition et à la perte des droits de vote doubles attachés aux titres détenus par les Actionnaires Cédants, de 7.882.975 actions représentant 8.257.331 droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 345 039 416.

2.1.2.2 Durée

L'Initiateur a été immatriculé le 17 juin 1988.

La durée de la société NETWORK RELATED SERVICES a été fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 90 années à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 17 juin 2078.

2.1.3 Siège social

Le siège social de l'Initiateur se situe au 195, rue Lavoisier 38330 Montbonnot Saint-Martin.

2.1.4 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

2.1.5 Objet social

Conformément à l'article 4 de ses statuts, l'Initiateur a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'Etranger :

- la fourniture tous conseils, études, assistances de prestations diverses, notamment en matière de relations publiques et de marketing, gestion, administration, analyse et contrôle financier, toutes interventions en matière de formation de personnel par stage ou autrement, tant au profit de sociétés ayant le même objet ou un objet similaire, que dans les sociétés dans lesquelles elle détient une participation,
- toutes fournitures et prestations dans le domaine informatique,
- l'acquisition, la souscription et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières négociables émises par des sociétés par actions et de droits sociaux ou de parts d'intérêt de sociétés d'autres formes, françaises ou étrangères, en particulier la prise de participations industrielles et commerciales, principalement dans les domaines de l'informatique et les procédés industriels,
- l'achat, l'échange, la location, la gestion, la construction et l'aménagement de tous immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet,
- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

En outre, la société peut agir pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou sociétés avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser ainsi sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

2.2 Information concernant le capital social de l'Initiateur

2.2.1 Capital social

Le capital social de l'Initiateur est de quatre-vingt-six millions deux cent trente-sept mille deux-cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt centimes (86 237 254,80 €). Il est divisé cinq cent soixante-quatorze millions neuf cent quinze mille trente-deux (574 915 032) actions ordinaires de 0,15 euro chacune.

2.2.2 Forme des actions

Les actions de l'Initiateur sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ces comptes individuels peuvent être des comptes nominatifs purs ou des comptes nominatifs administrés au choix de l'actionnaire.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne également droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par le code de commerce, les règlements et les statuts de la société.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des actions ou des droits d'attribution nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Le droit de vote attaché aux actions grevées d'un usufruit appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire passée entre les intéressés notifiée à la société par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence qui sont elles-mêmes convertibles en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur. La société a toujours la faculté d'exiger par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, le rachat ou la conversion, de la totalité de ses propres actions de préférence, conformément aux dispositions du code de commerce. L'assemblée générale extraordinaire peut également déléguer ce pouvoir au conseil d'administration.

2.2.4 Cession et transmission des actions

La cession et le transfert des actions de l'Initiateur est libre.

2.2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

L'Initiateur n'a pas émis d'instruments financiers non représentatifs du capital.

2.2.6 Autres titres donnant accès au capital

Aucun titre financier donnant accès au capital de l'Initiateur n'a été émis.

2.2.7 Répartition du capital et des droits de vote

L'Initiateur est directement contrôlée à 100% par Orange, société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros ayant son siège social au 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, et dont les actions ordinaires sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et le New York Stock Exchange (NYSE).

Une description générale d'Orange est fournie en chapitre 3 du présent document.

2.2.8 Dividendes

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide soit de l'affecter à un poste de réserve du bilan, soit de le reporter à nouveau, soit de le distribuer. Dans ce dernier cas, les sommes distribuées sont prélevées par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice, et ensuite sur les réserves dont l'Initiateur a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

2.2.9 Pacte d'associé

Aucun.

2.3 Informations générales concernant le management de l'Initiateur

2.3.1 Conseil d'administration, Président du conseil d'administration et Direction générale

a) Conseil d'administration

L'Initiateur est administré par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du code de commerce.

A l'exception du président du conseil d'administration qui devra détenir au moins une (1) action de l'Initiateur, les administrateurs ne sont pas tenus de posséder d'action(s) de l'Initiateur.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseil d'administration est convoqué par tout moyen et même verbalement par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le code de commerce.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

b) Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

Le président doit détenir au moins une (1) action de l'Initiateur.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 65 ans. Il est le cas échéant réputé démissionnaire à l'issue du premier conseil tenu après la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société.

c) Direction générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

2.3.2 Les assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par le code de commerce. Les assemblées générales se réunissent au siège social ou en tout autre lieu, même dans un autre département, précisé dans la convocation.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil ou, en son absence, s'il en existe, par le vice-président, ou à défaut par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans toutes les assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions du code de commerce.

Les conditions de quorum et de majorité aux assemblées sont celles déterminées par le code de commerce.

2.3.3 Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de l'Initiateur ci-après mentionnés sont nommés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale se prononçant sur l'approbation des comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2020.

Commissaire aux comptes titulaire :

Le commissaire aux comptes titulaire est Ernst & Young et Autres situé au Tour First 1 place des Saisons TSA 14444 92037 Paris la Défense.

Commissaire aux comptes suppléant :

Le commissaire aux comptes suppléant est AUDITEX situé au Tour Ernst & Young 11 allée de l'Arche 92037 Paris la Défense.

2.4 Informations concernant l'activité et les informations financières de l'initiateur

2.4.1 Activités principales

NETWORK RELATED SERVICES a été créée en 1988 et a été acquise par le groupe Orange le 4 janvier 2007.

L'activité principale est l'acquisition, la détention et la gestion des participations des filiales du groupe Orange. Les activités de ses filiales sont l'expertise, le conseil, l'évaluation d'applications critiques et la fourniture de solutions technologiques innovantes dans les domaines logiciels, réseau, sécurité, qualité, relation client, convergence IT, cloud computing, monétique.

NETWORK RELATED SERVICES réalise pour ses filiales des prestations de gestion, de support, de direction et de services mutualisés.

2.4.2 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe à la date du présent document, aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

2.4.3 Patrimoine – situation financière - résultats

Les événements ayant eu une incidence sur le patrimoine, la situation financière ou les résultats de l'Initiateur sont décrit à la section 1 du présent document (s'agissant de l'offre).

Les états financiers de NETWORK RELATED SERVICES à l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurent en annexe aux présentes. Ces états financiers sont les plus récents états financiers disponibles ayant fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de NETWORK RELATED SERVICES.

3. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CONTROLANT ULTIMEMENT L'INITIATEUR

L'Initiateur est une société du groupe Orange qui est détenue à 100% par Orange SA, laquelle a déposé un document de référence 2017 auprès de l'AMF le 4 avril 2018 (le « **Document de Référence Orange** ») disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site d'Orange (www.orange.com).

3.1 Présentation générale

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 41 milliards d'euros en 2017 et 150 000 salariés au 31 mars 2018, dont 91 000 en France. Le Groupe servait 263 millions de clients dans le monde au 31 mars 2018, dont 202 millions de clients mobile et 20 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 28 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

La Société est cotée depuis 1997 sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Implantation du Groupe Orange et chiffres clés en 2017



3.2 Informations financières sélectionnées

3.2.1 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

Montants établis en normes IFRS (en millions d'euros, excepté les données relatives au résultat par action)	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires, net	41 096	40 918	40 236	39 445	40 981
Résultat d'exploitation	4 917	4 077	4 742	4 571	5 333
Résultat financier	(1 715)	(2 097)	(1 583)	(1 638)	(1 750)
Résultat net des activités poursuivies	2 114	1 010	2 510	1 360	2 178
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	29	2 253	448	(135)	(45)
Résultat net (attribuable aux propriétaires de la société mère)	1 906	2 935	2 652	925	1 873
Résultat par action attribuable aux propriétaires de la société mère					
Résultat net des activités poursuivies					
de base ⁽¹⁾	0,61	0,15	0,72	0,36	0,73
dilué ⁽¹⁾	0,61	0,15	0,72	0,36	0,73
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession					
de base ⁽¹⁾	0,01	0,85	0,17	(0,05)	(0,02)
dilué ⁽¹⁾	0,01	0,85	0,17	(0,05)	(0,02)
Résultat net					
de base ⁽¹⁾	0,62	1,00	0,89	0,31	0,71
dilué ⁽¹⁾	0,62	1,00	0,89	0,31	0,71
Dividende par action au titre de l'exercice	0,65 ⁽²⁾	0,60	0,60	0,60	0,80

(1) Résultats par action calculés sur une base comparable.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

3.2.2 Etat consolidé de la situation financière

État consolidé de la situation financière

(Montants établis en normes IFRS en millions d'euros)	2017	2016	2015	2014	2013
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	41 434	41 758	41 398	36 595	36 732
Immobilisations corporelles nettes	26 665	25 912	25 123	23 314	23 157
Total de l'actif	94 714	94 668	91 430	88 404	85 833
Endettement financier net ⁽²⁾	23 843	24 444	26 552	26 090	30 726
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	30 488	30 688	30 907	29 559	24 349

(1) Comprend les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles.

(2) Les composantes de l'endettement financier net sont décrites en note 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés (section 3.3) du Document de Référence Orange.

3.2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Montants établis en normes IFRS (en millions d'euros)	2017	2016	2015	2014	2013
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 174	8 750	9 527	8 802	7 259
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(7 941)	(4 879)	(9 406)	(6 352)	(6 044)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 527)	(8 492)	(7 771)	(6 111)	(6 117)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 738)	(1 883)	(3 924)	(154)	(3 537)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	5 810	6 355	4 469	6 758	5 934

(1) Société opérant sous la marque Orange.

(2) Orange a le contrôle du Comité stratégique qui formule les recommandations au Conseil d'administration.

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé à l'AMF le 28 juin 2018 et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique initiée par NETWORK RELATED SERVICES et visant les actions Business & Decision. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Gilles Prunier
Directeur Général Délégué de NETWORK RELATED SERVICES

ANNEXE : ETATS FINANCIERS DE NETWORK RELATED SERVICES

Network Related Services

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Network Related Services

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Network Related Services,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Network Related Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.1.3 « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Elleen Missotten

SA NETWORK RELATED SERVICES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

2017

BILAN AU 31/12/2017

A. Bilan actif

Rubrique (en K€)	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	332	332		
Concessions, brevets et droits similaires	3 360	2 268	1 092	885
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				337
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	16		16	
Autres immobilisations corporelles	1 456	1 319	137	130
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	336 442	95 573	240 869	217 615
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 250		19 250	19 250
ACTIF IMMOBILISE	360 858	99 492	261 366	238 218
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 250		5 250	4 756
Autres créances	14 949	88	14 860	5 053
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	8		8	9
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	186		186	154
ACTIF CIRCULANT	20 391	88	20 303	9 972
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	381 249	99 581	281 669	248 191

B. Bilan passif

Rubriques (en K€)	Exercice 2017	Exercice 2016
Capital social ou individuel (dont versé : 86 237)	86 237	86 237
Primes d'émission, de fusion, d'apport	69 705	69 705
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	566	562
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	24 666	24 587
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 348	83
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	194	194
CAPITAUX PROPRES	174 020	181 369
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 417	1 585
Provisions pour charges	1 128	947
PROVISIONS	3 545	2 533
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	93 019	55 032
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 576	3 829
Dettes fiscales et sociales	4 057	4 419
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	221	220
Autres dettes	230	790
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	104 103	64 290
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	281 669	248 191

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2017

Rubriques (en K€)	Exercice 2017			Exercice 2016
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	14 820	289	15 110	14 459
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	14 820	289	15 110	14 459
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			305	814
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 414	15 273
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			7 162	5 479
Impôts, taxes et versements assimilés			386	344
Salaires et traitements			6 587	6 943
Charges sociales			3 293	3 402
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			329	231
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			226	217
Autres charges			0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			17 984	16 616
RESULTAT D'EXPLOITATION			-2 570	-1 344
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			190	163
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			16 807	11 118
Produits financiers de participations			16 721	11 117
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				1
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			86	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			21 586	49 482
Dotations financières aux amortissements et provisions			21 045	49 000
Intérêts et charges assimilées			540	477
Différences négatives de change			1	5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-4 779	-38 364
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-7 159	-39 545
PRODUITS EXCEPTIONNELS			317	105 197
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			82	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital			117	105 189
Reprises sur provisions et transferts de charges			119	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			453	63 403
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2	4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			119	62 207
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			332	1 192
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-136	41 794
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			53	2 166
TOTAL DES PRODUITS			32 729	131 752
TOTAL DES CHARGES			40 077	131 668
BENEFICE OU PERTE			-7 348	83

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....6	
1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE6	
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE6	
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE6	
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES ...7	
3.1. IMMOBILISATIONS7	
3.1.1. Immobilisations incorporelles ..7	
3.1.2. Immobilisations corporelles8	
3.1.3. Immobilisations financières8	
3.2. EVALUATION DES STOCKS8	
3.3. CREANCES ET DETTES8	
3.4. OPERATIONS EN DEVISE9	
3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT9	
3.6. DISPONIBILITES ET CONCOURS BANCAIRES COURANTS9	
3.7. PROVISIONS REGLEMENTEES9	
3.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....9	
3.9. RECONNAISSANCE DU REVENU10	
3.9.1. Prestations d'assistance technique, de conseil et de formation.... 10	
3.9.2. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait 10	
3.9.3. Les contrats de maintenance 10	
3.9.4. Les activités de négoce..... 10	
3.9.5. Les activités intégrées..... 10	
3.9.6. Comptabilisation et présentation au bilan 11	
3.10. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX11	
3.10.1. Changement de méthode d'évaluation..... 11	
3.10.2. Changements de méthode de présentation 11	
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ..12	
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES12	
4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice..... 12	
4.1.2. Tableau des amortissements 13	
4.2. ACQUISITIONS ET CESSIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES13	
4.3. PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS13	
4.4. PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES13	
4.5. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS14	
4.5.1. Etat des stocks..... 14	
4.5.2. Provisions pour dépréciation des stocks..... 14	
4.6. COMPTES DE CREANCES ET DETTES14	
4.6.1. Etat des échéances des créances 14	
4.6.2. Provisions pour dépréciation des créances..... 14	
4.6.3. Etats des échéances des dettes 15	
4.6.4. Créances et dettes sur les entreprises liées 15	
4.7. CAPITAUX PROPRES16	
4.8. ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES16	
4.9. CHARGES A PAYER17	
4.10. PRODUITS A RECEVOIR.....17	
4.11. COMPTES DE REGULARISATION.....17	
4.11.1. Charges constatées d'avance17	
4.11.2. Produits constatés d'avance..17	
4.11.3. Ecart de conversion.....18	
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT19	
5.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES19	
5.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION19	
5.3. FRAIS DE PERSONNEL19	
5.4. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT19	
5.5. REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES20	
5.6. RESULTAT FINANCIER20	
5.7. RESULTAT EXCEPTIONNEL21	
5.8. IMPOT SUR LES BENEFICES21	
5.8.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité..... 21	
5.8.2. Accroissement et allègements de la dette future d'impôts 22	
5.9. CHARGES ET PRODUITS SUR LES ENTREPRISES LIEES22	
6. INFORMATIONS DIVERSES23	
6.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE23	
6.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE...23	
6.3. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....24	
6.4. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION24	
6.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....24	
6.5.1. Engagements donnés 24	
6.5.2. Engagements reçus 25	
6.5.3. Engagements de loyers..... 25	
6.5.4. Engagements de crédit-bail... 25	
6.6. PARTICIPATION DES SALARIES ET INTERESSEMENT25	

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

SA NETWORK RELATED SERVICES est une société de conseils, études et assistance de prestations diverses, notamment en matière de relations publiques et de marketing, gestion, administration, analyse et contrôle financier, toutes interventions en matière de formation de personnel par stage ou autrement, tant au profit de sociétés ayant le même objet ou un objet similaire, que dans des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 soit une durée de 12 mois.

Parmi les faits marquants de l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé, il faut noter :

- En date du 1er janvier 2017, un certain nombre d'opérations ont eu lieu entre plusieurs filiales de la Société :
 - Orange Consulting a absorbé Inoven et sa filiale Altenor par voie de fusions simplifiées
 - Orange Cyberdéfense a absorbé Linksi, Maïa et Lexsi par voie de fusions simplifiées
- Suite à une réorientation des choix en matière de système d'information, la Société a stoppé le développement du module qui devait permettre la gestion intégrée des activités de fleet management. Le montant des frais inscrits à l'actif sur ce projet ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel en 2017 pour 332 k€.
- Suite à la mise en jeu par la Société de la garantie de passif relative à la société Log*In Consultants Nederland, la Société a signé le 5 septembre 2017 un protocole transactionnel avec le vendeur fixant l'indemnité à recevoir à 1. 773 k€.
- Le 26 octobre 2017, la société a signé un contrat portant sur l'acquisition de 63,98% du capital de Business & Décision, groupe international de consulting et d'intégration des systèmes. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement d'Orange Business Services. La réalisation de l'opération devrait intervenir au 1^{er} semestre 2018.
- Le 13 décembre 2017, la Société a signé avec Orange SA une Convention d'Ouverture de Crédit pour un montant maximum de 140 millions d'euros à échéance Juin 2019 afin de financer les acquisitions envisagées et l'augmentation de capital de la filiale Orange Cloud for Business.
- Le 14 décembre 2017, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Orange Cloud for Business pour un montant de 44.999.998,90 euros afin de financer le développement de la société.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, il est à noter les événements suivants :

- En date du 21 février, la Société a acquis 7.500.150 actions de la société Enovacom Development pour un montant de 32 M€, assorti d'un complément de prix de 3,3 M€ soumis à certaines conditions.
- La société Fime SAS a pris contact avec notre société, par l'intermédiaire de son Mandataire Ad'Hoc, pour nous faire part de ses difficultés financières et demander l'abandon de nos

créances, qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à 528 k€ TTC. La Société a notifié son refus d'abandonner ses créances mais s'est montré ouverte à un rééchelonnement de la dette.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2016-07 du 14 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Celles-ci correspondent à :

- Production immobilisée
NETWORK RELATED SERVICES développe pour ses besoins internes des applications informatiques liées au développement de ses produits ou des réseaux, nécessaires pour satisfaire la demande de ses clients.
- Frais de développement
Les frais de développement sont inscrits à l'actif dès lors que les conditions définies par le règlement CRC n°2004-06 sont respectées.
Le cas échéant le montant inscrit à l'actif est évalué à partir des coûts directs et indirects de production.
- Logiciels informatiques achetés
- Fonds commercial
Des fonds de commerce sont comptabilisés et font l'objet de test de dépréciation selon la méthode des discounted cash flow. Les malis de de fusion sont inclus dans la valorisation du fonds de commerce.
- Malis techniques de fusion : Conformément au règlement n° 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables, les malis techniques de fusions ont fait l'objet au 1er janvier 2016 d'une affectation comptable aux actifs sous-jacents. Lorsque ces malis techniques de fusion n'étaient pas affectables de façon fiable aux actifs corporels (2187), financiers (278) ou circulants (478) ; ils ont été affectés à l'actif incorporel « fonds de commerce (208).

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement (nb années)
Production immobilisée	1 à 5 ans
Frais de développement	1 à 5 ans
Logiciel	1 à 5 ans
Fonds de commerce	Non amorti

Les fonds commerciaux non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique à chaque clôture pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n° 2013/34/UE du 26 juin 2013.

Si nécessaire, une dépréciation complémentaire est comptabilisée pour ramener la valeur de ces actifs à la valeur d'utilité ou à la valeur de marché.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées de vie économique suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'amortissement (nb années)
Constructions	5 à 15 ans
Installations techniques, mat.outillage	5 à 15 ans
Install. générales agencés, aménagts	5 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Mobilier	2 à 10 ans

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

Si nécessaire, une dépréciation complémentaire est comptabilisée pour ramener la valeur de ces actifs à la valeur d'utilité ou à la valeur de marché.

3.1.3. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient d'origine. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence aux perspectives de rentabilité de la filiale à court et moyen terme. En l'absence de prévisions fiables, ou lorsque les résultats économiques sont déficitaires, la valeur d'utilité est également appréciée par référence aux capitaux propres.

3.2. Evaluation des stocks

NEANT

3.3. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette provision, déterminée cas par cas, est égale à la différence entre la valeur nominale hors taxe et la valeur de recouvrement estimée.

3.4. Opérations en devise

Les opérations en devises sont comptabilisées à leur contre valeur en euros à la date de l'opération.

À la clôture, les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture ou, le cas échéant, sur la base du cours de couverture. Les écarts résultant de cette conversion sont enregistrés en écarts de conversion actifs ou passifs suivant qu'il s'agit de pertes latentes ou de gains latents. Les écarts de conversion actifs (pertes latentes) font l'objet d'une provision pour risque d'égal montant.

3.5. Valeurs mobilières de placement

NEANT

3.6. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles.

Le compte courant de NETWORK RELATED SERVICES, ouvert dans les livres d'Orange SA, a fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie. Il est porteur d'intérêts, au taux du marché.

3.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.8. Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation en provision.

- Les provisions sur contrats correspondent aux pertes prévisionnelles sur les opérations partiellement exécutées à la clôture, sous déduction des pertes partielles déjà comptabilisées du fait de l'application de la méthode à l'avancement.
- La société a choisi de comptabiliser ses engagements de retraite.
Le montant provisionné est calculé en fonction de l'ancienneté et du salaire des salariés à l'âge de la retraite. Cette provision résulte d'un calcul actuariel qui tient compte de plusieurs paramètres, notamment l'ancienneté, l'espérance de vie, le turnover et les hypothèses économiques suivantes :
 - Age de départ à la retraite : Age de la retraite au plus tôt (entre 60 et 62 ans)
 - Taux d'actualisation : 1.65 %
 - Augmentation salariale moyenne annuelle : 2 %

3.9. Reconnaissance du revenu

3.9.1. Prestations d'assistance technique, de conseil et de formation

Elles sont comptabilisées en chiffre d'affaires quand le service est rendu et sont évaluées en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes.

3.9.2. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et la marge (Chiffre d'affaires moins les coûts de réalisation) sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux ; L'estimation de l'avancement est faite sur le temps passé, comparé au temps total prévu sur le contrat. Le temps total prévu sur le contrat inclut la réalisation complète ainsi que les temps consacrés à la garantie le cas échéant, il fait l'objet d'une ré-estimation mensuelle.

Par ailleurs, lorsque les coûts de réalisation prévisionnels d'un contrat sont supérieurs au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison peut être constatée (Cf. paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

3.9.3. Les contrats de maintenance

Le chiffre d'affaires est constaté au prorata temporis, c'est-à-dire qu'il est étalé sur la durée du contrat de la maintenance.

3.9.4. Les activités de négoce

Les ventes de matériels et de licences logicielles sont comptabilisées à leurs livraisons chez le client. Celles-ci devant être considérées comme accomplies lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus

3.9.5. Les activités intégrées

Les prestations fournies dans le cadre de contrats d'intégrations comprennent :

- du matériel et des licences logicielles ;
- des services associés : développement logiciel, installation, paramétrage, adaptation, formation ;
- de la maintenance.

a. En règle générale, des contrats distincts de matériel, licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés conformément aux méthodes énoncées ci-dessus.

b. Dans certains cas, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du matériel ou logiciel

Cette situation peut se présenter lorsque les projets d'intégration présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier.

c. Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (matériel, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable au matériel est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence au prix

facturé aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant du matériel, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

3.9.6. Comptabilisation et présentation au bilan

Lorsque le chiffre d'affaires comptabilisé est supérieur aux factures émises sur un même contrat, le solde présenté TVA comprise ou hors TVA (si exportation) figure au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et autres débiteurs » ;

Lorsque le chiffre d'affaires comptabilisé est inférieur aux factures émises sur un même contrat, le solde est porté hors TVA au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

3.10. Dérogations aux principes généraux

3.10.1.Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.10.2.Changements de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2016	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement			332		332
Autres postes d'immobilisation incorporelles (2)	3 322	464	-332	94	3 360
Total 1 Incorporelles	3 322	464	0	94	3 692
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	1 001	8		313	696
Installations techniques, matériels et outillages	21	16		21	16
Matériel de transport	3			3	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	733	66		39	760
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	1 758	90	0	376	1 472
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	5 080	554	0	470	5 164

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.
- (2) En application du règlement n°2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables les malis techniques de fusion existant au 1/1/2016 ont été affectés comme suit :

Chiffres exprimés en K€	Solde au 31/12/2016	Affectation des malis techniques de fusion	Solde au 31/12/2017
Autres postes d'immobilisations incorporelles – Malis de fusion			
Autres postes d'immobilisations incorporelles – Fonds de Commerce			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières – Titres de participation - Ocean	18 081		18 081
Immobilisations financières – Titres de participation – Orange Cyberdéfense	1 169		1 169
Actifs circulants			
TOTAL	19 250	0	19 250

4.1.2. Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2016	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement		332		332
Autres immobilisations incorporelles	2 100	262	94	2 268
Total 1	2 100	594	94	2 600
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	994	1	313	683
Installations techniques, matériels et outillages	21		21	
Matériel de transport	3		3	
Matériel de bureau informatique, mobilier	610	66	39	637
Emballages récupérables et divers				
Total 2	1 628	67	376	1 320
TOTAL	3 728	661	470	3 920

4.2. Acquisitions et cessions des immobilisations financières

Chiffres exprimés en K€	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2017	Provision	Valeur Nette au 31/12/2017
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	293 215	43 227		336 442	95 573	240 869
Autres titres immobilisés	2			2		2
Prêts et autres immobilisations financières	19 250			19 250		19 250
TOTAL	312 467	43 227	0	355 694	95 573	260 121

4.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	75 600	19 973		95 573
Provisions autres immos financières				
TOTAL	75 600	19 973	0	95 573

Les dotations de l'exercice concerne les titres des sociétés Orange Cloud for Business et Log*In Consultants Belgium.

4.4. Provision pour amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Amortissements dérogatoires	194			194
TOTAL	194	0	0	194

4.5. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours**4.5.1. Etat des stocks et en-cours**

NEANT

4.5.2. Provisions pour dépréciation des stocks

NEANT

4.6. Comptes de créances et dettes**4.6.1. Etat des échéances des créances**

Les créances détenues par la société s'élèvent à 20 384 k€ en valeur brute au 31/12/2017 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	20 384	20 384	0
Clients	5 250	5 250	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	125	125	
Etat : impôts et taxes diverses	1 804	1 804	
Groupe et associés	12 990	12 990	
Débiteurs divers	29	29	
Charges constatées d'avance	186	186	
TOTAL	20 384	20 384	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.6.2. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Poste : Clients douteux				
Poste : Autres créances	88			88
TOTAL	88	0	0	88

4.6.3. Etats des échéances des dettes

DETTES (en K€)	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	93 019	9 019	84 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 576	6 576		
Personnel et comptes rattachés	1 512	1 512		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 294	1 294		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 208	1 208		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	44	44		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	221	221		
Groupe et associés				
Autres dettes	230	230		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	104 104	20 104	84 000	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 000			

4.6.4. Créances et dettes sur les entreprises liées

Chiffres exprimés en K€	Actif Au 31/12/2017	Passif Au 31/12/2017
Clients et comptes rattachés	4 677	
Provision Clients douteux		93 000
Emprunt		
Fournisseurs et comptes rattachés		2 179
Autres créances d'exploitation		
Autres dettes d'exploitation		138
Comptes courants intégration fiscale		
Comptes courants	12 938	
Comptes de régularisation		
Total Groupe et Associés	17 615	95 317

4.7. Capitaux propres

Le capital social se compose de 574 915 032 actions de valeur nominale 15 €.

Affectation des résultats de l'exercice 2016 :

Les comptes de l'exercice 2016 ont fait apparaître un résultat de 83 K€. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- Report à nouveau : 79 k€
- 5% à la réserve légale : 4 k€
- Distribution de dividendes :
- le solde au poste « Autres Réserves » :

Variations des capitaux propres (en K€)	Au 31/12/2016	Variation	Affectation du résultat 2016	Résultat 2017	Au 31/12/2017
Capital	86 237	0			86 237
Prime d'émission, de fusion, d'apport	69 705	0			69 705
Réserves réglementées		0			
Réserves légales	562		4		566
Autres réserves					
Report à nouveau	24 587		79		24 666
Résultat de l'exercice	83		- 83	-7 348	-7 348
Distribution de dividendes					
Provisions réglementées	194				194
TOTAL	181 368	0	0	-7 348	174 020

4.8. Etat des provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2016	Variation de méthode	Dotations	Reprises (Prov. Utilisées)	Reprises (Prov. Non utilisées)	Au 31/12/2017
Provisions pour litige prud'homal						
Provisions pour garantie Clients						
Provisions pour perte de marchés à terme						
Provisions pour amendes pénalité						
Provisions pour pertes de change						
Total provision pour risques	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	947		226		45	1 128
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretiens						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	1 585		1 072	156	84	2 417
Total provision pour charges	2 532	0	1 298	156	129	3 545
TOTAL	2 532	0	1 298	156	129	3 545

L'accord Temps Partiel Senior signé en 2009 a été complété par un nouvel accord signé le 31/12/2012, qui prévoit un dispositif d'une durée minimum de 18 mois et maximum de 5 ans, s'adressant aux fonctionnaires et contractuels éligibles à une retraite dans les 3 ou 5 ans et ayant une ancienneté minimum de 15 ans dans le Groupe.

Le 23 décembre 2015, un nouvel accord intergénérationnel a été signé prorogeant l'accord de 2012 d'un an et rend ainsi accessible ce dispositif aux salariés qui partiront à la retraite en 2019, 2020 ou 2021. Cette provision est retraitée dans le résultat fiscal.

La dotation aux autres provisions pour risques et charges de 1.072 k€ correspond à une provision pour perte filiale concernant Log*In Consultants Belgium.

4.9. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques (en K€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 352	2 589
Dettes fiscales et sociales	2 492	2 722
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	19	32
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	221	220
Autres dettes	203	123
DETTES	7 287	5 686

4.10. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir	42	18
Clients – Factures à établir	1 105	396
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	1 147	414

4.11. Comptes de régularisation

4.11.1.Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 186 k€.

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Charges d'exploitation	186	154
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	186	154

4.11.2.Produits constatés d'avance

NEANT

4.11.3. Ecart de conversion

NEANT

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	14 820	289	15 110	14 459
Chiffre d'affaires	14 820	289	15 110	14 459
%	98,08 %	1,92 %	100 %	

5.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	305	814
TOTAL	305	814

5.3. Frais de personnel

Au 31 décembre 2017, les charges de personnel intègrent un produit de 125K€ lié à la comptabilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

Ce produit a été calculé sur la base des rémunérations versées éligibles à ce dispositif sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ce crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi sert au financement de projets d'investissements, à des actions d'amélioration des outils de gestion et de production, ainsi qu'au recrutement et à la formation du personnel.

5.4. Frais de recherche et développement

- Inscription à l'actif et mises en service :

Des frais de développement de logiciels autonomes engagés sur l'exercice ont été inscrits à l'actif à hauteur de 148K€ en 2017.

Ces frais correspondent aux frais de développement des outils Skillsviews et Chronos.

- Crédit d'impôt recherche :

Aucun Crédit Impôt Recherche n'a été valorisé en 2017.

5.5. Rémunération des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 58K€ pour la certification des comptes sociaux.

5.6. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -4 779 K€ et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques (en K€)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
PRODUITS FINANCIERS	16 807	11 118
Produits financiers de participations	16 721	11 117
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	86	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	21 586	49 482
Dotations financières aux amortissements et provisions	21 045	49 000
Intérêts et charges assimilées	540	477
Différences négatives de change	1	5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-4 779	-38 364

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en K€	Montant
- Dividendes Groupe	16 732
- Dividendes Hors Groupe	
TOTAL	16 732

Sociétés concernées	Dividendes reçus
OAB Singapore	15 134
Orange Applications for Business Belgium	1 598

5.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -136 K€ s'analyse de la façon suivante :

Rubriques (enK€)	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS	317	105 197
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	82	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital	117	105 189
Reprises sur provisions et transferts de charges	118	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	453	63 403
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	119	62 207
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	332	1 192
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-136	41 794

5.8. Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Société est intégrée fiscalement dans le Groupe Orange SA. Les sociétés intégrées déterminent leur charge d'impôt selon les règles de droit commun, calculée sur leurs résultats propres en tenant compte des déficits nés avant et depuis leur entrée dans le Groupe fiscal Orange SA.

L'économie d'impôt éventuellement réalisée par le groupe est liée à la prise en compte du déficit subi par la filiale. Cette économie d'impôt est conservée par Orange SA :

- Soit temporairement dans l'hypothèse où la filiale après avoir été déficitaire redevient bénéficiaire, auquel cas Orange SA rétrocède à sa filiale l'économie d'impôt antérieurement réalisée,
- Soit définitivement dans l'hypothèse où la filiale reste structurellement déficitaire.

5.8.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Ventilation de l'impôt sur les sociétés exprimés en K€	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net
Résultat courant	-7 159		-7 159
Résultat exceptionnel	-136		-136
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			0
Impôts payés		-53	-53
TOTAL	-7 295	-53	-7 348

Crédit d'impôts :

- Crédit d'impôt recherche 2017 : 0K€
- Crédit d'impôt Etranger 2017 (sur retenues à la source) : 0 K€
- Crédit d'impôt Compétitivité Emploi 2017 : 125K€

NB : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été comptabilisé en produit dans les charges de personnel.

5.8.2. Accroissement et allègements de la dette future d'impôts

Les montants ci-dessous s'entendent comme si la société était imposée séparément, c'est-à-dire en l'absence d'intégration fiscale. Le taux d'imposition utilisé est de 33 1/3 %.

Nature des différences temporaires (en K€)	Assiette à la clôture de l'exercice	Impôt à la clôture de l'exercice (1)
(+) Provisions réglementées :		
(+) Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés :		
Gains de change latents (ECP)		
(+) Charges non déductibles temporairement :		
Provision pour pertes à terminaison		
Provision pour indemnité de départ à la retraite	226	75
Provision pour Temps Partiel Sénior		
Participation		
Effort à la construction	30	15
Contribution sociale de solidarité		
Provision dépréciation des stocks		
Provision dépréciation des créances Clients		
Autres provisions pour risques		
(+) Déficits fiscaux :		
TOTAL	256	90

(1) Montant négatif = dette future d'impôt / montant positif = créance future d'impôt

5.9. Charges et produits sur les entreprises liées

Chiffres exprimés en K€	Charges Au 31/12/2017	Produits Au 31/12/2017
Chiffre d'affaires		14 494
Sous-traitance	506	
Loyers	526	
Personnel		
Autres charges/Produits d'exploitation	766	
Charges/Produits financiers	732	16 733
Charges/Produits exceptionnels		
IS/CI intégration fiscale		
Total Groupe et Associés	2 530	31 227

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2017, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2017	Effectif
Cadres	76
Agents de maîtrise, techniciens et employés	23
Apprentis	13
TOTAL	112

6.2. Identité de la société mère consolidante

SA NETWORK RELATED SERVICES est une filiale de Orange SA. Orange SA consolide Network Related Services et ses filiales par intégration globale.

Conformément à l'article R233-15 du code de commerce modifié par décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 - art. 2 :

La société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe car :

Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand d'entreprises (Groupe Orange)

- sont établis en conformité avec les articles L. 233-16 à L. 233-28.
- sont certifiés par les professionnels indépendants chargés du contrôle des comptes et publiés ;
- sont mis à la disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R. 225-88 et R. 225-89..

6.3. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat K€	Résultat Net K€
Orange Application For Business	10 392	100%	45 760	3 281
Orange Connectivity and Workspace Services	1 998 234	100%	39 902	4 026
Océan	25 000	100%	4 571	1 345
Néocles Corporate	900 973	100%	2 429	885
Orange Applications For Business Singapore Pte.Ltd	1 875 591	100%	1 597	-951
Orange Cloud For Business	6 794 213	100%	7 845	-46 889
Orange Consulting	1 148 200	100%	13 262	-252
Orange Healthcare	19 873	100%	-3 155	-2 365
Log in Consultants Nederland B.V.	360	100%	1 471	231
Log in Consultants Germany GmbH	1	100%	1 771	27
Orange Applications For Business Belgium	61 500	100%	2 293	1 632
Log in Consultants Belgium BVBA	18 600	99,99%	-1 082	-23
Orange Cyberdefense	3 050 528	43,85%	64 785	1 406
SCI Groupe Silicomp	120	99,17%	915	155

6.4. Rémunération des organes d'administration

Non applicable.

6.5. Engagements financiers

6.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	2017	2016
Achat de devise à terme		
Garanties d'actif et de passif dans le cadre de cessions	8 900	9 000
Cautions bancaires sur lignes de crédit court terme		
Cautions bancaires en garantie d'emprunts		
	8 900	9 000

6.5.2. Engagements reçus

Engagements reçus	2017	2016
Engagements d'achats et clause d'earn out		
Commandes clients reçues		
Garanties d'actif et de passif dans le cadre d'acquisitions	16 500	26 300
Gage de créance de carry back		
Garanties de bonnes fins sur contrats		
Nantissement de titres en garantie d'emprunts		
	16 500	26 300

6.5.3. Engagements de loyers

Engagements donnés	2017	2016
Engagements de loyers : Véhicules	24	47
Engagements de loyers : Matériels Informatiques		
Engagements de loyers : Immobiliers	642	713
	666	760

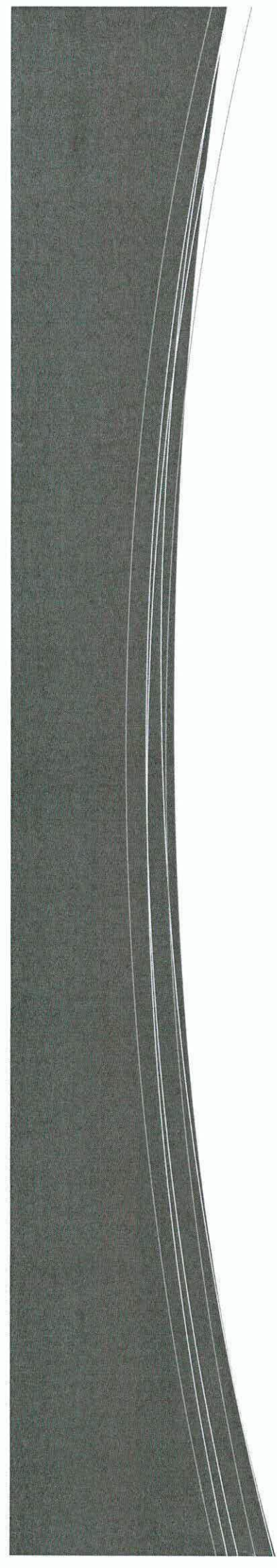
6.5.4. Engagements de crédit-bail

NEANT

6.6. Participation des salariés et intéressement

La participation des salariés au titre de l'exercice 2017 est de 0K€, contre 0K€ en 2016.

L'intéressement au titre de l'exercice 2017 s'élève à 141K€, contre 125K€ en 2016.



SA NETWORK RELATED SERVICES
195 Rue Lavoisier
ZIRST DE MONTBONNOT
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN